

# Mémoire d'Ingénieurs Canada sur la version provisoire de la Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada — 2019 à 2022 présenté au gouvernement du Canada

Pour toute question concernant la teneur de ce mémoire, prière de s'adresser à :

Joey Taylor  
Gestionnaire, Affaires publiques  
Ingénieurs Canada  
[joey.taylor@ingenieurscanada.ca](mailto:joey.taylor@ingenieurscanada.ca)  
613.232.2474 poste 213

## Aperçu

---

Le gouvernement fédéral cherche à obtenir l'opinion des Canadiens et des Canadiennes à l'égard de la nouvelle version de la Stratégie fédérale de développement durable pour 2019 à 2022. La grande priorité de cette stratégie est de donner suite aux engagements pris au titre de la Stratégie fédérale de développement durable pour 2016 à 2019. Elle vise également à présenter les démarches et les priorités en matière de développement durable pour les années à venir, à établir des cibles et des objectifs, de même qu'à définir de possibles solutions et mesures à prendre pour les atteindre.

La stratégie provisoire pour 2019 à 2022 contient 13 objectifs qui comportent chacun des cibles mesurables et des plans d'action à l'appui de l'engagement du Canada de mettre en œuvre les objectifs de développement durable du Programme à l'horizon de 2030.

Dans le présent mémoire, Ingénieurs Canada souligne la nécessité d'élargir certains objectifs de la stratégie provisoire afin de renforcer et d'améliorer les cibles de durabilité, les jalons et les plans d'action. Au Canada, les ingénieurs sont le moteur d'une grande partie de l'économie du Canada. Les ressources naturelles, la fabrication, les infrastructures de transport, les technologies propres et bon nombre d'autres secteurs dépendent de l'expertise d'ingénieurs.<sup>1</sup> Le Canada étant l'un des cinq principaux exportateurs mondiaux de services d'ingénierie, l'expertise et la compétence de ses ingénieurs contribuent à la réalisation des objectifs canadiens et internationaux en matière de durabilité. Ingénieurs Canada estime qu'il est impératif d'améliorer les objectifs de durabilité du gouvernement fédéral en vue d'accroître la participation de plusieurs groupes d'un bout à l'autre du Canada, en particulier la profession d'ingénieur.

Les ingénieurs du Canada travaillent fort pour protéger la sécurité publique, l'économie et l'environnement. Compte tenu de la perspective unique de ces professionnels, Ingénieurs Canada soumet les recommandations suivantes afin d'améliorer et de renforcer la Stratégie fédérale provisoire de développement durable pour 2019 à 2022 :

### Objectif 1 : Mesures relatives aux changements climatiques

- que la portée de la partie 4.1 du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques soit étendue afin d'inclure la consultation d'ingénieurs au Canada;
- Que l'évaluation nationale *Le Canada dans un climat en changement : renforcer nos connaissances pour mieux agir* prévoie des consultations avec les ingénieurs du pays.

### Objectif 4 : Infrastructures modernes et résilientes

- Que la Loi sur l'évaluation d'impact prévoie l'intégration d'objectifs relatifs à la résilience climatique et aux risques dans les processus fédéraux d'évaluation d'impact.
- Que les ingénieurs soient consultés dans la mise en place de nouvelles normes relatives aux projets d'infrastructures menés au Canada, y compris dans les collectivités nordiques et éloignées.

### Objectif 5 : Énergie propre

---

<sup>1</sup> Gouvernement du Canada (2013), *Pratiques exemplaires adoptées par les firmes canadiennes d'ingénierie et d'architecture*, <https://www.ic.gc.ca/eic/site/si-is.nsf/fra/ai02291.html> (consulté le 25 février 2019).

- Que les nouvelles exigences des codes en ce qui a trait à la consommation énergétique nette zéro pour la construction en 2020 soient élargies afin d'inclure les bâtiments existants.

#### Objectif 10 : Eau potable

- Que le gouvernement fédéral soutienne l'entrée accrue des peuples autochtones dans la profession d'ingénieur afin d'améliorer l'issue des projets, notamment ceux qui sont liés aux infrastructures d'aqueduc et de traitement des eaux usées.

Il est important que le gouvernement fédéral noue un dialogue avec Ingénieurs Canada et consulte l'organisme pour veiller à ce que la perspective des ingénieurs soit prise en considération au cours de la mise au point de la Stratégie fédérale de développement durable pour 2019 à 2022.

## Objectif 1 : Mesures relatives aux changements climatiques

---

Dans son premier objectif, la Stratégie fédérale provisoire de développement durable pour 2019 à 2022 souligne l'importance de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Selon la communauté internationale, la question des changements climatiques est une priorité et une occasion de passer à une économie mondiale à faibles émissions de carbone. Les mesures efficaces relatives aux changements climatiques sous-tendent la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'accroissement de la prospérité du pays à l'aide de l'énergie renouvelable et des infrastructures vertes.

Cet objectif découle du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, un plan fédéral-provincial-territorial qui vise à réduire les émissions et à soutenir la résilience et la croissance propre en cette époque de changements climatiques rapides. Ingénieurs Canada continue d'appuyer ce cadre, qui a pour objectif d'atteindre les engagements internationaux du Canada sur les changements climatiques, tout en soutenant des initiatives pour une économie plus prospère pour les générations à venir. Le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques aura un impact considérable sur les grands projets au Canada, à la fois à court et à long terme. Toutefois, certaines modifications devraient y être apportées.

### **Recommandation n° 1 : que la portée de la partie 4.1 du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques soit étendue afin d'inclure la consultation d'ingénieurs au Canada**

La partie 4.1 du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques se concentre sur les étapes à suivre pour adapter les infrastructures aux impacts climatiques actuels et futurs, en particulier sur la collaboration avec des parties prenantes pour former à l'échelle régionale une expertise et une capacité d'adaptation guidée par des connaissances scientifiques et traditionnelles.

Ingénieurs Canada considère que les personnes qui réalisent les évaluations des projets désignés conformément à la partie 4.1 du cadre doivent avoir des niveaux élevés de compétences techniques et d'éthique et qu'ils doivent être tenus professionnellement responsables de leurs actes. Traduire les connaissances et l'expertise en actes nécessite des ressources ainsi que des personnes compétentes, professionnelles et impartiales. La confiance et la sécurité du public sont menacées si les ingénieurs ne participent pas à l'élaboration et à la mise en œuvre de lois et de règlements qui exigent l'application des principes d'ingénierie.

En imposant que seuls les ingénieurs réalisent l'évaluation des travaux d'ingénierie conformément à la partie 4.1 du Cadre, le gouvernement fédéral assure au public que les décisions seront prises de façon appropriée et que les preuves collectées seront impartiales et dans l'intérêt du public. Ces niveaux de transparence et de responsabilité contribueront à un meilleur processus de gestion des risques et permettront d'adapter les infrastructures de transport canadien aux changements climatiques. Ingénieurs Canada recommande par conséquent que la portée de la partie 4.1 du Cadre soit étendue afin d'inclure la consultation d'ingénieurs.

**Recommandation n° 2 : que l'évaluation nationale *Le Canada dans un climat en changement : renforcer nos connaissances pour mieux agir* prévoie des consultations avec les ingénieurs du pays.**

Dans le premier objectif de la Stratégie fédérale provisoire de développement durable, il est précisé que l'étroite collaboration avec les partenaires et les parties prenantes, notamment les provinces, les territoires et les communautés autochtones, est essentielle à l'atteinte des cibles du Canada en matière de changements climatiques. Pour ce faire, l'une des mesures de contribution citées est le désir du gouvernement fédéral de collaborer avec les experts en la matière en vue de préparer la démarche *Le Canada dans un climat en changement : renforcer nos connaissances pour mieux agir*, une évaluation nationale de l'évolution du climat au Canada, « de ses impacts et de la façon dont nous nous y adaptons pour réduire les risques<sup>2</sup> ».

*Le Canada dans un climat en changement : renforcer nos connaissances pour mieux agir* vise la création collective d'une compréhension des effets des changements climatiques et des mesures d'adaptation à prendre. Ingénieurs Canada croit que cette évaluation devrait prévoir des consultations avec les ingénieurs du pays. Des ingénieurs chevronnés sont prêts à fournir une expertise technique et des conseils impartiaux sur les besoins en matière d'adaptation et d'atténuation, ainsi qu'à aider à élaborer des politiques rationnelles, des processus appropriés et des stratégies de mise en œuvre techniquement réalisables qui sont nécessaires à l'élaboration de cette évaluation nationale.

## Objectif 4 : Infrastructures modernes et résilientes

---

Des infrastructures publiques modernes et résilientes sont essentielles à la productivité des sociétés, à la stabilité de leurs différents secteurs et à la compétitivité à l'échelle mondiale et renforcent la confiance du public dans les projets d'infrastructures civiles et la responsabilité à son égard dans le cadre de ces projets. Le Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes indique que bon nombre des infrastructures existantes sont vulnérables aux impacts des conditions climatiques extrêmes<sup>3</sup>. Les phénomènes météorologiques extrêmes comme les inondations et les incendies incontrôlés qui touchent les infrastructures vulnérables risquent d'avoir des répercussions immédiates dévastatrices sur les collectivités urbaines et rurales, des secteurs vitaux de la chaîne d'approvisionnement mondiale et la sécurité publique.

---

<sup>2</sup> Gouvernement du Canada (2018), *Réaliser un avenir durable. Version provisoire de la Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada*, [http://www.fsds-sfdd.ca/downloads/Version\\_Provisoire\\_SFDD\\_2019-2022.pdf](http://www.fsds-sfdd.ca/downloads/Version_Provisoire_SFDD_2019-2022.pdf) (consulté le 8 janvier 2019).

<sup>3</sup> Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes (2016), *Éclairer l'avenir. Évaluer la santé des infrastructures de nos collectivités*, <http://canadianinfrastructure.ca/fr/index.html> (consulté le 9 janvier 2019).

L'objectif 4 de la Stratégie fédérale provisoire de développement durable pour 2019 à 2022 met en exergue l'importance d'investir dans des infrastructures modernes et résilientes, notamment dans l'énergie propre, le transport à faibles émissions de carbone et les infrastructures résilientes au climat dans les collectivités nordiques et éloignées, dans le but de protéger l'environnement naturel, de soutenir des collectivités saines et d'améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens. De nos jours, la construction d'infrastructures ne tenant pas compte des changements climatiques comporte des vulnérabilités qui auront ultérieurement pour effet de causer des interruptions de services, de nuire à la sécurité publique et d'amplifier les perturbations économiques et sociales, donc d'accroître les coûts pour le gouvernement, le secteur privé et le public. Ingénieurs Canada est encouragé par les cibles à court et à moyen terme précisées dans l'objectif 4 de la Stratégie, en particulier l'investissement de 9,2 milliards de dollars par le truchement du plan d'infrastructures *Investir dans le Canada*, et les 26,9 milliards prévus pour le financement d'« initiatives d'infrastructures vertes qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre et améliorent la résilience climatique et la qualité de l'environnement<sup>4</sup> ».

Cependant, pour appuyer efficacement l'objectif 4, le gouvernement fédéral doit demeurer déterminé à mener des évaluations d'impact solides et poussées des infrastructures civiles vulnérables partout au pays, et particulièrement dans les collectivités nordiques et éloignées.

### **Recommandation n° 3 : Que la Loi sur l'évaluation d'impact prévoie l'intégration d'objectifs relatifs à la résilience climatique et aux risques dans les processus fédéraux d'évaluation d'impact**

Ingénieurs Canada est d'avis que pour favoriser la confiance du public envers les évaluations d'impact, il est primordial que le gouvernement fédéral veille à l'application systématique des évaluations des risques liés aux changements climatiques tout au long du cycle de vie de ses projets. Pour gérer les risques évalués, il faut étudier toutes les options d'adaptation disponibles. Il est essentiel que la Loi sur l'évaluation d'impact prévoie une démarche cohérente, exhaustive et fondée sur une planification en matière d'évaluation d'impact.

Le projet de loi au sujet d'une nouvelle *Loi sur l'évaluation d'impact* fait actuellement l'objet d'un examen parlementaire. Ingénieurs Canada recommande vivement que le paragraphe 22(1) de la *Loi sur l'évaluation d'impact* soit modifié pour y ajouter l'exigence selon laquelle « l'évaluation de la résilience climatique et des risques de vulnérabilité climatique des infrastructures publiques doit être réalisée à l'aide d'une méthodologie équivalente à celle du Protocole du Comité sur la vulnérabilité de l'ingénierie des infrastructures publiques (CVIIP) d'Ingénieurs Canada en ce qui concerne le projet désigné ». Il serait important que l'Agence canadienne d'évaluation d'impact tienne compte de cet élément dans la réalisation de ses évaluations.

Entre 2005 et 2012, Ingénieurs Canada a pu, grâce au financement octroyé par Ressources naturelles Canada et la collaboration de ses partenaires de tous les paliers de gouvernement et d'autres secteurs, mettre au point le Protocole du Comité sur la vulnérabilité de l'ingénierie des infrastructures publiques (CVIIP). Rappelons que le Protocole du CVIIP examine systématiquement les données historiques sur le climat et prévoit la nature, la gravité et la probabilité de changements et d'événements climatiques à venir. Il établit également la capacité d'adaptation d'un projet d'infrastructures en s'appuyant sur sa

---

<sup>4</sup> Gouvernement du Canada (2018), *Réaliser un avenir durable. Version provisoire de la Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada*, [http://www.fds-sfdd.ca/downloads/Version\\_Provisoire\\_SFDD\\_2019-2022.pdf](http://www.fds-sfdd.ca/downloads/Version_Provisoire_SFDD_2019-2022.pdf) (consulté le 8 janvier 2019).

conception, son fonctionnement et sa maintenance. Il inclut une estimation de la gravité des impacts climatiques sur les éléments d'infrastructures pour permettre l'identification des composants les plus à risque et la nature de la menace de l'impact des changements climatiques. Ces informations peuvent s'appliquer directement pour prendre des décisions informées afin de déterminer quels composants doivent être adaptés et la façon de les adapter, en particulier en ajustant la conception ou en modifiant les procédures opérationnelles ou de maintenance. Le protocole a été utilisé plus de 45 fois au Canada et à l'étranger.

Le gouvernement du Canada a annoncé en juin 2018 que, dans le cadre du plan Investir dans le Canada, les demandeurs de financement fédéral pour de nouveaux projets d'infrastructure publique d'envergure devront désormais évaluer la façon dont leur projet contribuera à la pollution par le carbone ou permettra de la réduire, et tenir compte des risques liés aux changements climatiques dans le cadre de l'emplacement, de la conception et de l'exploitation prévue des projets. Le Protocole du CVIIP fait partie des trois méthodologies d'évaluation de la résilience aux changements climatiques jugées conformes à la norme ISO 31000 dans l'Optique des changements climatiques du gouvernement et il est le seul du genre à avoir été élaboré au Canada.

Cet investissement constitue une première étape importante. Néanmoins, Ingénieurs Canada recommande que le règlement pris en vertu de l'alinéa 112a) comporte un processus d'évaluation des risques liés aux changements climatiques, comme le Protocole du CVIIP d'Ingénieurs Canada, en vue de la description initiale du projet qu'un promoteur doit déposer à l'Agence canadienne d'évaluation d'impact.

Afin que les évaluations d'impact et les divers facteurs afférents à un projet soient bien analysés, Ingénieurs Canada estime que l'Agence canadienne d'évaluation d'impact devrait offrir une flexibilité accrue dans l'établissement du calendrier des évaluations de projet. Il est nécessaire d'établir les calendriers; toutefois, les délais devraient être établis en fonction du projet, afin de prévoir suffisamment de temps pour mener une collecte et une analyse adéquates des données, effectuer une consultation auprès des ingénieurs, découvrir les complexités du projet et y trouver des solutions, ainsi que bien tenir compte des répercussions potentielles du projet sur l'environnement, l'économie et la sécurité publique du Canada.

**Recommandation n° 4 : Que les ingénieurs soient consultés dans la mise en place de nouvelles normes relatives aux projets d'infrastructures menés au Canada, y compris dans les collectivités nordiques et éloignées.**

C'est au sein des communautés nordiques, éloignées et autochtones que l'on peut observer les lacunes les plus graves dans les infrastructures au Canada. Bien que l'on s'attende à une intensification de la fréquence des catastrophes liées au climat, les communautés nordiques, éloignées et autochtones sont loin d'être prêtes à résister aux risques liés au climat, ce qui aggrave encore les lacunes en matière d'infrastructures dans ces communautés. Parallèlement aux variations de température, la dégradation du pergélisol et l'érosion des côtes ont des effets néfastes sur les collectivités de ces régions du pays.

Selon son Plan ministériel de 2018-2019, Services aux Autochtones Canada estime que le déficit d'infrastructures dans les collectivités des Premières Nations atteindrait 30 milliards de dollars<sup>5</sup>. Par ailleurs, il a été révélé que, dans les Territoires du Nord-Ouest seulement, il en coûterait jusqu'à 230 millions de dollars pour adapter les bâtiments existants à un climat changeant<sup>6</sup>. Récemment, le gouvernement a réalisé des investissements sans précédent dans les infrastructures des Premières Nations, mais il en reste encore à faire pour préserver les infrastructures vulnérables dans ces collectivités.

Dans l'objectif 4 de la Stratégie fédérale provisoire de développement durable pour 2019 à 2022, le gouvernement fédéral précise qu'il souhaite investir dans de nouvelles normes pour soutenir les infrastructures dans le Nord, notamment les infrastructures de transport. Cette volonté s'appuie sur l'Initiative de normalisation des infrastructures du Nord (ININ) du Conseil canadien des normes, dont la phase II (2016-2020) vise le déploiement de normes supplémentaires pour les infrastructures nordiques. Elle table également sur le programme de Normes visant à soutenir la résilience des infrastructures, qui vise la mise en œuvre de plus de 30 solutions de normalisation afin de renforcer la résilience des infrastructures<sup>7</sup>.

Ingénieurs Canada est d'avis que le Conseil canadien des normes devrait mettre à profit l'expertise des ingénieurs du pays pour trouver des solutions aux problèmes cruciaux qui touchent les infrastructures nordiques dans le cadre de la phase II (2016-2020) de l'ININ et du programme de Normes visant à soutenir la résilience des infrastructures. Dans l'intérêt public, les ingénieurs sont les plus qualifiés et les mieux placés pour veiller à ce que les infrastructures du Canada soient conçues et entretenues pour résister aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux changements climatiques et se remettent de leurs effets à long terme. Les ingénieurs jouent un rôle de chefs de file en matière d'adaptation climatique et de résilience des infrastructures. En mobilisant les ingénieurs du Canada au sein de ces initiatives, le Conseil canadien des normes peut s'assurer que les problèmes cruciaux qui touchent les infrastructures des collectivités canadiennes situées les plus au Nord sont adéquatement abordés.

Au Canada, le génie est régi, en vertu des lois provinciales et territoriales, par 12 organismes de réglementation. Il revient à ces derniers de tenir tous les ingénieurs responsables de l'exercice de leurs fonctions de manière professionnelle, éthique et compétente, dans le respect des lois sur le génie, des normes déontologiques et du cadre juridique en vigueur dans la province ou le territoire en question. Les normes techniques et les normes de conduite professionnelle sont établies et mises à jour par ces organismes, qui sont également chargés de leur application. Les ingénieurs sont tenus de travailler dans l'intérêt du public et d'assurer la sécurité de celui-ci.

C'est pourquoi Ingénieurs Canada soutient et encourage fortement l'intervention directe des ingénieurs dans l'élaboration de nouvelles normes pour les infrastructures nordiques et éloignées et des communautés autochtones au Canada, non seulement pour accroître la confiance du public et la transparence, mais aussi pour assurer la sécurité publique et la responsabilité à l'égard de tous les projets

---

<sup>5</sup> Gouvernement du Canada (2018), *Services aux Autochtones Canada — Plan ministériel de 2018-2019*, <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1523374573623/1523904791460> (consulté le 1<sup>er</sup> février 2019).

<sup>6</sup> Conseil canadien des normes (2018), *Initiative de normalisation des infrastructures du Nord (ININ)*, <http://www.scc.ca/fr/inin> (consulté le 8 février 2019).

<sup>7</sup> Gouvernement du Canada (2018), *Réaliser un avenir durable. Version provisoire de la Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada*, [http://www.fdsd-sfdd.ca/downloads/Version\\_Provisoire\\_SFDD\\_2019-2022.pdf](http://www.fdsd-sfdd.ca/downloads/Version_Provisoire_SFDD_2019-2022.pdf) (consulté le 8 janvier 2019).

d'infrastructures dans ces communautés. Notre profession est prête à collaborer avec le gouvernement fédéral et à lui fournir des conseils objectifs sur les changements climatiques et leurs impacts sur les infrastructures publiques.

## Objectif 5 : Énergie propre

---

Le Canada possède déjà l'un des réseaux électriques les plus propres du monde, et les technologies propres mettent à l'avant-plan des solutions énergétiques innovatrices. L'objectif 5 de la Stratégie fédérale provisoire de développement durable pour 2019 à 2022 vise à ce que le Canada continue de réaliser des progrès en matière d'énergie et de technologie propres, tout en complétant les efforts déployés pour réduire la consommation d'énergie au pays.

En 2015, les émissions totales de gaz à effet de serre du Canada s'élevaient à 722 mégatonnes d'équivalent de dioxyde de carbone. Parmi les secteurs qui produisaient des quantités importantes d'émissions, citons l'environnement bâti, qui comprend toutes les formes de bâtiments. En 2015 toujours, Environnement et Changement climatique Canada publiait que le bâtiment représentait 12 % des émissions totales du Canada; ce pourcentage dépasse celui d'autres secteurs comme l'agriculture, l'électricité, l'industrie lourde et les déchets<sup>8</sup>.

**Recommandation n° 5 : Que les nouvelles exigences des codes en ce qui a trait à la consommation énergétique nette zéro pour la construction en 2020 soient élargies afin d'inclure les bâtiments existants.**

Ingénieurs Canada soutient les initiatives du gouvernement relatives au réseau énergétique pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du pays et atteindre l'objectif d'une économie faible en carbone. En ce sens, dans le secteur du bâtiment, il est essentiel de prendre des mesures qui touchent à la fois les nouvelles constructions et les existantes. Dans le cas des nouvelles constructions, l'orientation politique de tous les paliers de gouvernement suggère que des normes préconisant un bilan énergétique nul soient atteintes d'ici 2030.

Parmi les jalons à court terme de la Stratégie fédérale provisoire de développement durable pour 2019 à 2022 en vue de soutenir la réduction des émissions, citons celui de « [p]ublier les exigences du code de la consommation énergétique nette zéro à compter de 2020, pour faire en sorte que les provinces et les territoires adoptent un code de construction modèle à consommation énergétique nette zéro d'ici à 2030 pour permettre aux nouveaux immeubles de consommer le moins d'énergie possible<sup>9</sup> ». Ne tenir compte, dans le secteur du bâtiment, que des nouvelles constructions, qui ne représentent qu'une petite partie des bâtiments au Canada, ne permettra pas de réduire suffisamment les émissions de gaz à effet de serre. Ingénieurs Canada recommande fortement que l'objectif 5 de la stratégie provisoire inclue autant les nouvelles constructions que les existantes.

---

<sup>8</sup> Environnement et Changement climatique Canada (2017), *Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement. Émissions de gaz à effet de serre*, [http://www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/18F3BB9C-43A1-491E-9835-76C8DB9DDFA3/GHGEmissions\\_FR.pdf](http://www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/18F3BB9C-43A1-491E-9835-76C8DB9DDFA3/GHGEmissions_FR.pdf) (consulté le 15 février 2019).

<sup>9</sup> Gouvernement du Canada (2018), *Réaliser un avenir durable. Version provisoire de la Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada*, [http://www.fsds-sfdd.ca/downloads/Version\\_Provisoire\\_SFDD\\_2019-2022.pdf](http://www.fsds-sfdd.ca/downloads/Version_Provisoire_SFDD_2019-2022.pdf) (consulté le 8 janvier 2019).

## Objectif 10 : Eau potable

---

L'objectif 10 de la Stratégie fédérale provisoire de développement durable pour 2019 à 2022 met l'accent sur la nécessité vitale que représente l'accès à l'eau potable pour tous les Canadiens et le besoin immédiat d'assurer la salubrité de l'eau dans les communautés autochtones. L'une des principales priorités à l'appui de cet objectif est de « collaborer avec les collectivités des Premières Nations afin d'améliorer les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les réserves, de soutenir les travaux de réparation des systèmes d'approvisionnement en eau à haut risque, [...] et appuyer l'établissement d'un modèle novateur de prestation de services dirigé par les Premières Nations<sup>10</sup> ».

Ingénieurs Canada s'enorgueillit de collaborer avec des communautés des Premières Nations et des ingénieurs autochtones au développement de la capacité de planifier, concevoir, construire et exploiter des infrastructures résilientes au climat. Citons un exemple récent du travail d'Ingénieurs Canada avec la réserve mohawk d'Akwesasne en Ontario, travail visant l'utilisation du Protocole du CVIIP pour évaluer les risques climatiques du réseau d'approvisionnement en eau et d'eaux usées, en collaboration avec l'Ontario First Nations Technical Services Corporation. Ce travail a notamment porté sur la création d'une trousse d'outils pour les Premières Nations permettant d'intégrer des évaluations des risques climatiques dans les plans de gestion des actifs des communautés autochtones.

**Recommandation n° 6 : Que le gouvernement fédéral soutienne l'entrée accrue des peuples autochtones dans la profession d'ingénieur.**

Ingénieurs Canada soutient fortement les initiatives que le gouvernement fédéral propose dans le cadre de la Stratégie fédérale provisoire de développement durable pour 2019 à 2022 en vue de renforcer les capacités des peuples autochtones relativement à l'évaluation, à la planification et à la gestion de leurs infrastructures de traitement des eaux usées. En particulier, il encourage le gouvernement à collaborer avec les provinces et les territoires pour contribuer aux activités de recrutement, de formation et de maintien en fonction des opérateurs d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées des Premières Nations et d'encourager l'entrée accrue des peuples autochtones dans la profession d'ingénieur.

Ingénieurs Canada travaille activement pour attirer davantage de femmes et d'Autochtones (et les retenir) vers les études postsecondaires en génie et la profession d'ingénieur au moyen de plusieurs initiatives. Parmi celles-ci, citons son rapport *Accès des Autochtones à des programmes postsecondaires de génie : Examen des pratiques consensuelles*, qui vise à soutenir la mise sur pied de programmes d'accès au génie pour les Autochtones du Canada dans les établissements postsecondaires.

L'inclusion, notamment des Autochtones, au sein de la formation en génie et de la profession renforce les capacités à résoudre des problèmes complexes. Les avantages de l'amélioration de la représentation des peuples autochtones et des modes d'apprentissage autochtones en génie ne se limitent pas à l'innovation. Ils comprennent également la création d'une voix positive pour la profession au sein des collectivités autochtones, la création de modèles de rôle en génie, ainsi que l'amélioration des résultats des projets, en particulier dans le cas des projets d'infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées.

---

<sup>10</sup> *Idem.*

## Qui nous sommes

---

Ingénieurs Canada est l'organisme national constitué des 12 organismes de réglementation du génie qui sont chargés de délivrer les permis d'exercice aux ingénieurs du pays, dont le nombre s'élève actuellement à plus de 295 000. Nous travaillons tous ensemble à la promotion de la profession dans l'intérêt du public.